



**Assemblée régulière du Conseil du 8 septembre 2020.**

La rencontre s'est tenue devant une salle pleine, selon les nouvelles normes de distanciation physique. Ainsi les gagnants de deux concours Villages fleuris et de Photos Piedmont se sont présentés masqués pour recevoir leur prix, masques qu'ils ont enlevé pour la photo officielle avant de repartir et laisser la place aux citoyens venus entendre et se faire entendre des élus.

Les questions des citoyens aux deux périodes de questions visaient les projets de développements, des problèmes d'écoulement des eaux de ruissellement et le déménagement d'un parc pour enfants. Il faut également souligner le départ du directeur général, M. Albert. Il a décidé de prendre un temps d'arrêt pour vivre avec sa conjointe l'arrivée d'un nouveau bébé, pour ensuite donner une nouvelle direction à sa carrière. Sa remplaçante M<sup>me</sup> Sophie Bélanger débute le 14 septembre.

**Environnement – Stabilité en bordure du chemin de la Rivière**

Une étude de stabilité sera effectuée à la sortie du pont Boisclair, du chemin de la Rivière jusqu'à la piste cyclable, là où un glissement de terrain s'est produit en 2019. M<sup>me</sup> Rochon: «On veut vérifier la sensibilité de ce tronçon et on en profitera pour voir s'il y a lieu de refaire l'aqueduc, qui est très vieux et très fragile, ainsi que la possibilité d'y ajouter les égouts.» L'étude est confiée à la firme Solmatech au coût de 20 100 \$ plus taxes.

**Urbanisme – Projets immobiliers au pied et au sommet du mont Belvédère**

C'est la mairesse, M<sup>me</sup> Rochon qui a donné le ton en donnant des précisions sur deux projets faisant l'objet de questions chez plusieurs citoyens qui s'inquiètent de l'impact sur la nature et leur qualité de vie.

M<sup>me</sup> Rochon a répété qu'aucun projet n'a encore été déposé pour les

terrains au sommet du mont Belvédère. Elle a appris que le promoteur est en négociation avec les neuf propriétaires de la piscine chemin du Cap pour ajouter un accès à son projet. Il y a un accès par le chemin de la Corniche, mais aucun accès par le Nordais. Elle ajoute: «Si les pentes sont plus que 25 %, le promoteur doit présenter un projet intégré. Ça veut dire: aqueduc, égouts, enfouissement des fils électriques; et le projet doit être rentable.»

À des questions de M<sup>me</sup> Bellefeuille, la mairesse répond que si c'est un projet intégré et qu'il rencontre les paramètres exigés par la Municipalité, le Conseil n'aura d'autres choix que de l'accepter. S'il y a demande de dérogation, il y aura consultation auprès des citoyens.

M<sup>me</sup> Rochon a précisé que Piedmont est propriétaire d'une bande de terrain entre le projet intégré des barres de logements et la montagne, que ce terrain est un parc protégé par la loi. (On peut consulter une carte sur le site de la MRC des Pays-d'en-Haut/Cartographie et extrait du rôle d'évaluation).

Elle a indiqué que pour le Nordais, la densité du projet a été approuvée en 2007 et que le Conseil actuel ne

peut rien y faire. L'hiver dernier, le promoteur a construit quatre blocs de logements; le projet initial en prévoit six. Selon M<sup>me</sup> Rochon, il faut s'attendre à plus de construction dans ce quartier incluant le lot qui abritait *Nuits Blanches*. Le projet approuvé pour ce lot prévoit des maisons jumelées et la transformation de l'édifice existant pour une firme informatique. La mairesse ajoute: «Cependant, avec la COVID, le projet pourrait changer».

Pour M. Gilles Massé, la phase la plus récente du développement Le Nordais était un désastre et que même si ça été approuvé en 2007, c'était un mauvais plan. La mairesse a répondu: «Vous n'êtes pas un fan des projets intégrés, mais 40 % de nos maisons sont en projet intégré, ce qui permet d'offrir des services d'aqueduc et d'égout et de garder nos taxes basses.» M. Massé lui a répondu qu'il faut aussi considérer la manière de le faire.

Plusieurs projets de construction et rénovation ont été approuvés. Notons, au 151, chemin du Pont, la construction d'un édifice qui abritera un logement et un studio de yoga. Une consultation se tiendra le 29 septembre à 20h pour un changement à l'usage du 670, boul. des Laurentides où Olodge souhaite installer un café, une boutique de vêtements et un atelier de réparation de vélos.

**Ruissellement des eaux chemin des Épinettes**

M. Jeté du 310, chemin des Épinettes, est venu avec des voisins expliquer un

problème récurrent d'écoulement de l'eau de pluie, de la rue jusqu'aux escaliers des condos qui deviennent glacés l'hiver. M. Jeté a souligné que les discussions avec le directeur des travaux publics sont difficiles. Il dit que son groupe ne croit pas que la solution proposée est viable. Il ne voudrait pas créer un problème pour les voisins. Le directeur général M. Albert est au fait du problème et leur a dit que des études techniques seraient probablement nécessaires et qu'on les tiendra au courant.

**Parc Gilbert-Aubin**

Le parc Gilbert-Aubin se bonifie. Dans les prochaines semaines, on y déménagera l'aire de jeux (actuellement dans le secteur Nord Vallée). M. Sylvain Gobeil a demandé si on aurait pu le garder dans le même quartier et ne pas obliger les résidents à prendre leur auto pour aller au parc avec les enfants. Une autre citoyenne fait valoir que cette aire de jeux était très fréquentée. M<sup>me</sup> Rochon a dit qu'il n'est pas exclu qu'il y ait est dans Nord Vallée, un jour. Le Conseil a approuvé l'achat d'une ombrière pour l'aire de jeux, à côté duquel on prévoit installer éventuellement un jeu de pétanque.

La patinoire qui était sise à la gare sera également déménagée au parc; le chalet sera construit plus tard. Cet hiver, on prévoit une roulotte pour les patineurs. Une affiche du plan directeur, des installations et usages planifiés pour le parc Gilbert-Aubin devrait être installée sur le site, sous peu.



**MOT DE LA MAIRESSE DE PIEDMONT  
Nathalie Rochon**

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Nous voici déjà à la fin de l'été. J'espère que vous avez profité pleinement de ces dernières semaines et que vous vous portez bien. Nous vivons des temps uniques en raison de la Covid-19, mais je suis fière de la résilience de la population et de la municipalité face à cet événement historique, mais néanmoins dérangeant.

Dans les derniers mois, la pandémie a bouleversé notre quotidien et tous les changements que cela a entraîné ont représenté un défi important pour l'organisation. La municipalité met les bouchées doubles pour réaliser les différents projets et activités que nous avions planifiés pour 2020.

Du côté des loisirs, notre horaire d'activités automnales saura vous divertir à coup sûr! N'oubliez surtout pas de mettre à votre agenda, les Journées de la Culture qui se dérouleront au parc du chemin du Pont avec une exposition de photos en plein air tenue sous le thème «Moments de vie» qui vise à mettre en valeur les attraits, les paysages et le milieu de vie de la communauté piedmontaise. Au moment d'écrire ces lignes, le Marathon du P'tit Train du Nord est toujours prévu et aura lieu le dimanche 4 octobre sur le Parc linéaire du P'tit Train du Nord. Le départ du demimaratathon se tiendra directement à la Gare de Piedmont.

Piedmont est dans un boom immobilier incroyable, notre municipalité est en effet très populaire. Plusieurs projets approuvés par des conseils antérieurs vont finalement débiter et nous aurons l'occasion d'en accepter d'autres. Différents citoyens propriétaires de lots vacants et constructibles ont vendu leurs terrains et de nouvelles résidences y seront construites. Certains citoyens s'inquiètent de ce développement rapide. Le conseil veut rassurer la population à ce sujet. Nous sommes plus attentifs que jamais à appliquer la réglementation d'urbanisme avec rigueur et veillons à ce que les projets soumis soient intégrés harmonieusement dans le paysage. Les normes sont généralement sévères à Piedmont et notamment, plusieurs projets doivent être soumis à un Plan d'Implantation et d'Intégration et Architecturale (PIIA). Cela donne l'opportunité à la municipalité et au

Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) d'étudier les projets et proposer, voire imposer aux promoteurs différents changements à leurs projets afin qu'ils s'intègrent plus adéquatement dans le paysage. Il est évident que le citoyen dont la maison est située à côté d'un terrain vacant peut espérer que ce terrain ne fasse jamais l'objet d'une construction. Il faut se rappeler que nos propriétés ont toutes été à leur époque construites à côté d'un voisin qui a pu se désoler de notre arrivée. Le rôle de la municipalité n'est pas de freiner le développement, mais de l'encadrer correctement. À titre d'exemple, la municipalité refuse depuis de nombreuses années l'érection de bâtiments de plus de 2 étages afin de protéger les paysages et réduire la densité d'occupation du territoire. Les normes d'urbanisme sont le reflet d'un choix politique. Tous les citoyens intéressés par cette question sont invités à me joindre pour en discuter. Nous sommes toujours à l'affût des meilleures idées et des nouvelles pratiques pour bonifier nos outils d'urbanisme. À ce titre, je veux souligner l'adoption récente d'un amendement au règlement de zonage qui permet de maintenir des mesures de protections sévères pour l'implantation de nouvelles constructions près de falaises ou autres zones de contraintes tout en permettant aux propriétaires de terrains déjà construits de faire certains travaux d'aménagement et de constructions accessoires.

Suivez bien votre calendrier de collectes des matières résiduelles, car la collecte des déchets sera effectuée une seule fois par mois durant l'hiver dans toute notre MRC. Cela permet de réduire les coûts pendant une période de l'année durant laquelle nous observons une baisse documentée de volume d'ordures.

Si l'environnement vous tient à cœur et que vous désirez vous impliquer dans notre municipalité, le Comité Consultatif en Environnement est en appel de candidatures. Pour plus de détails, surveillez nos prochaines communications. Je demeure toujours disponible pour répondre à vos questions ou encore recueillir vos suggestions concernant les affaires municipales. N'hésitez pas à m'écrire à [mairie@piedmont.ca](mailto:mairie@piedmont.ca) ou encore me joindre par téléphone au 450-227-1888.

Je profite de l'occasion pour vous faire part de mes vœux de bonne rentrée et je vous souhaite une saison automnale remplie d'activités de plein air afin de bénéficier de nos magnifiques paysages colorés. Bonne randonnée dans nos multiples sentiers!

**À Piedmont**

**Gagnants du Concours Village fleuri**

À nouveau cette année, le concours Village fleuri de Piedmont a permis de souligner les aménagements paysagers sur le territoire dans trois diverses catégories, soit: unifamiliale, multifamiliale et «écoresponsable».

Cette dernière catégorie reflète particulièrement la protection de la biodiversité et de l'environnement tout en aidant de façon écoresponsable à l'embellissement de la municipalité.



• Les gagnants de la catégorie écoresponsable: M<sup>me</sup> Annie Mathieu et M. Claude Trudel sur le chemin Beaulne, en compagnie de la mairesse M<sup>me</sup> Rochon



• Les gagnants de la catégorie maison unifamiliale: M<sup>me</sup> Suzanne Lefort et M. Pat Buono sur le chemin Terzi, en compagnie de la mairesse M<sup>me</sup> Rochon

• Les gagnants de la catégorie maison multifamiliale sont: M<sup>me</sup> Johanne Bergeron et M. Richard Ruel, sur le chemin des Épinettes